

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2470

18 décembre 2009

SOMMAIRE

Alapis Luxembourg S.A.	118551	Kinglet Luxembourg S.à r.l.	118553
Alapis Luxembourg S.A.	118551	KPMG Peat Marwick	118551
Allianz Investments IV Luxembourg S.à r.l.	118530	La Rose de Chine S.A.	118523
Apparel Industries 2 Sàrl	118516	LeverageSource Holdings Series III (Lux) Sà. r.l.	118538
Arabella I S.à r.l.	118527	L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l.	118551
Aronney	118514	Lift	118560
AS Sicav	118552	Lux Ecoinvest S.A.	118559
Babcock & Brown Arkadia S.à r.l.	118549	Mega Environnement S.A.	118531
BELFOR Luxembourg S.à r.l.	118515	MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l.	118515
Binola S.A.	118528	Michiko Investments S.à r.l.	118560
Blue Ringed S.à r.l.	118554	Moseltank A.G.	118548
Borletti Group Finance SCA	118549	Nabors Luxembourg S.à r.l.	118523
Briarius S.à r.l.	118514	Net Equity S.A.	118550
CB Luxembourg V	118552	OEKimmO SA	118548
Centrum Development and Investments S.A.	118554	Paradur S.A.	118530
Closure Systems International (Luxem- bourg) S.à r.l.	118550	Petitpas Participations S.à r.l.	118516
Conplacer International S.A.	118524	Professional Kitchen Equipment S.A. ...	118524
Daphne I S.à r.l.	118525	RCG Re II S.A.	118548
Dofleini S.à r.l.	118514	Resitalia Equity S.à r.l.	118554
Duisburg Realty Investments II S.A.	118524	Resources Services Holdings S.à r.l.	118519
Energus Trading S.A.	118529	Reynolds Consumer Products (Luxem- bourg) S.à r.l.	118550
EPF Capital Business Park S.à r.l.	118516	Rosenkavalier I S.à r.l.	118526
Esanto Holding S.A.	118529	Sassicaia S.C.	118536
E-Teq	118528	Schwartz and Co. S.A.	118554
Euro Re S.A.	118548	Seahold S.à r.l.	118530
Even Germany Drei S.à r.l.	118553	Secureweb	118549
Full S.A.	118531	Société Financière UCB	118528
Galatea Lux One S.à r.l.	118515	Socolux S.A.	118526
G. Finance	118525	Springboard Acquisitions S.à r.l.	118514
HC Luxembourg III S.à r.l.	118549	Sycamore Luxembourg S.A.	118552
HSH Investment Management S.A.	118527	Tarkett GDL S.A.	118553
IMMOBILIERE OEKimmO S.A.	118548	Vector Group S.A.	118548
JER Audrey S. à r.l.	118525	Vivax S.A.	118515

Aronney, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 80.798.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30/01/2001

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARONNEY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009150124/12.

(090181990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Dofleini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.821.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOFLEINI S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2009150199/11.

(090182127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Briarius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.815.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRIARIUS S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2009150200/11.

(090182130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Springboard Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.504.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 31 août 2009:

- Ancienne situation associé unique:

SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associé unique:

Springboard Finance LLC, enregistrée à la Delaware division of Corporations sous le numéro 4725120, avec siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, 19801 Delaware (Etats-Unis d'Amérique) . . .	12.500 parts sociales
Total	12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Pour Springboard Acquisitions S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009150332/20.

(090182465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

BELFOR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.529.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère, Belfor Gibraltar Ltd ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150333/13.

(090181907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Galatea Lux One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 490.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150334/11.

(090181925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.200,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 106.314.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150335/11.

(090181929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Vivax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 137.502.

Mandat de commissaire

En date du 24 décembre 2008 PKF Abax Audit, R.C.S. B142.867 ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg est devenu commissaire de la société en remplacement de PKF Abax Audit, R.C.S. B27.761 ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2013.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 octobre 2009

1. Les actionnaires prennent note de la démission de M. Edouard Lux de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement de ce dernier Madame Brigitte Laschet, employée privée demeurant professionnellement 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009150385/19.

(090182324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

EPF Capital Business Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.912.

—
Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 19 novembre 2009, le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Signature

Référence de publication: 2009150383/17.

(090182487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Apparel Industries 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.051.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009150397/16.

(090182144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Petitpas Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 149.448.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Le Docteur Laurent PETITPAS, médecin-dentiste, né le 16 janvier 1966 à Pont-à-Musson (France), avec adresse à F-54700 Pont-à-Musson, 14, rue Philippe de Gueldre, Impasse de la Brasserie,

ici représentée par Monsieur Guy SCHROEDER, employé privé, avec adresse professionnelle à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de
«Petitpas Participations S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-treize mille trois cents Euros (€ 193.300.-) représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur de mille neuf cent trente-trois Euros (€ 1.933.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales a été souscrite par le Docteur Laurent PETITPAS par l'apport de 49% des parts sociales de la société «Cabinet d'Orthodontie Laurent Petitpas» avec siège social à F-54700 Pont-à-Musson, 14, rue Philippe de Gueldre, Impasse de la Brasserie, lui appartenant.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le Réviseur d'Entreprises, la société HRT Révision SA, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à € 1.400.-.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
2. L'associé unique décide d'élire en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature individuelle:

le Docteur Laurent Petitpas, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: G.Schroeder, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 novembre 2009, Relation: EAC/2009/14281. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009150916/163.

(090183113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Resources Services Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.793.

On the seventeen of November, in the year Two Thousand and Six.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch (Grand Duchy Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Resources Services Holdings Sàrl, société à responsabilité limitée, incorporated by notarial deed on 25 July 2006, having its registered office in L-2016 Luxembourg, 20, avenue Monterey, BP 603, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B. 118.793 (hereafter referred to as the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been further amended pursuant to a notarial deed before the same notary Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on 5 October, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Solange Wolter, employee in Mersch, the meeting elected as scrutineer Patrick Van Hees, pre-named.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to amend article 16, first paragraph, of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

" **16. Business year.** The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.";

2. Decision to amend the first accounting year which shall begin on the date of incorporation of the Company but, from now, shall end on 31 December 2006;

3. Decision to reclassify the mandate of Mr Charles Roemers, as A Manager, into a mandate as B Manager;

4. Decision to reclassify the mandate of Mr Nick Atkins, as B Manager, into a mandate as A Manager;

5. Decision to reclassify the mandate of Mr Richard Gannon, as B Manager, into a mandate as A Manager;

6. Decision to appoint Mr Noël Didier and Mr Pierre Sprimont, as B Managers;

7. Confirmation of the current composition of the board of managers of the Company;

8. Decision to transfer the registered office of the Company from 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg to 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with effect from 17 November 2006;

9. Miscellaneous.

II. The shareholders represented, the proxy-holders of the represented shareholders (thereof to referred to as the "Shareholders") and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

I. First resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to amend article 16, first paragraph, of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

" **16. Business year.** The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year."

II. Second resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to amend the first accounting year which shall begin on the date of incorporation of the Company but, from now, shall end on 31 December 2007.

III. Third resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to reclassify the mandate of Mr Charles Roemers, corporate director, born on March 15, 1965 in Moresnet (Belgium), having his professional address at 20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg, as A Manager, into a mandate as B Manager.

IV. Fourth resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to reclassify the mandate of Mr Nick Atkins, corporate director, born on April 14, 1958 in Melbourne (Australia), having his professional address at Level 23, 101 Collins Street, Melbourne, VIC 3000, Australia, as B Manager, into a mandate as A Manager.

V. Fifth resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to reclassify the mandate of Mr Richard Gannon, born on December 24, 1972 in Perth (Australia), having his professional address at Level 35, CityPoint, 1 Ropemaker Street, London, EC2Y 9HD, United Kingdom, as B Manager, into a mandate as A Manager.

VI. Sixth resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to appoint, the following persons, both having their professional address at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as B Managers, with immediate effect:

- (i) Mr Noël Didier, director, born on August 1st, 1953 in Bastogne (Belgium); and
- (ii) Mr Pierre Sprimont, employee, born on April 30, 1957 in Pétange (Luxembourg).

Mr Noël Didier and Mr Pierre Sprimont are appointed for an indefinite period.

VII. Seventh resolution

The Shareholders DECLARE that the current composition of the board of managers of the Company is the following:

(i) A Managers:

- Mr Nick ATKINS; and
- Mr Richard GANNON.

(ii) B Managers:

- Mr Charles ROEMERS;
- Mr Noel DIDIER; and
- Mr Pierre SPRIMONT.

VII. Eighth resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to transfer the registered office of the Company from 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg to 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with effect from 17 November 2006.

The notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English one will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée Générale Extraordinaire des associés de Ressources Services Holdings Sàrl, société à responsabilité limitée, constituée par acte notarié le 25 Juillet 2006, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 118.793 (ci-après la «Société»).

Par la suite, les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié par-devant le même notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été ouverte par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, présidente, celui-ci a nommé comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée à Mersch, l'assemblée a élu comme scrutateur Patrick Van Hees, précité.

Le bureau de la présente assemblée ayant été constitué, le président a déclaré et requis du notaire qu'il établisse que:

I. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'article 16, paragraphe premier, des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«**16. Exercice social.** L'année sociale commence le premier Janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»;

2. Décision de modifier la première année fiscale qui débutera le jour de la constitution de la Société mais, à partir de maintenant, prendra fin le 31 décembre 2007;

3. Décision de reclassifier le mandat de gérant de catégorie A de M. Charles Roemers en un mandat de gérant de catégorie B;

4. Décision de reclassifier le mandat de gérant de catégorie B de M. Nick Atkins en un mandat de gérant de catégorie A;

5. Décision de reclassifier le mandat de gérant de catégorie B de M. Richard Gannon en un mandat de gérant de catégorie A;

6. Décision de nommer M. Didier Noël et M. Pierre Sprimont, comme gérants de catégorie B;

7. Confirmation de la composition de l'actuel conseil de gérance de la Société;

8. Décision de transférer le siège social de la Société du 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec prise d'effet au 17 novembre 2006;

9. Divers.

II. Les associés représentés à l'assemblée, les mandataires des associés représentés (ci-après les «Associés») ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les associés, les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau de la présente assemblée et le notaire instrumentant, sera annexée aux présent acte. Les procurations des associés représentés seront également annexées au présent acte.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les parts sociales en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Après approbation des précédentes par l'assemblée, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

I. Première résolution

Les Associés décident de modifier l'article 16, paragraphe premier, des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«**16. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

II. Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier la première année fiscale qui débutera le jour de la constitution de la Société mais, à partir de maintenant, prendra fin le 31 décembre 2007.

III. Troisième résolution

Les Associés Actuels décident de reclassifier le mandat de gérant de catégorie A de M. Charles Roemers, gérant de société, né le 15 mars 1965, à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg, en un mandat de gérant de catégorie B.

IV. Quatrième résolution

Les Associés Actuels décident de reclassifier le mandat de gérant de catégorie B de M. Nick Atkins, gérant de société, né le 14 avril 1958, à Melbourne (Australie), ayant son adresse professionnelle au Level 23, 101 Collins Street, Melbourne, VIC 3000, Australie, en un mandat de gérant de catégorie A.

V. Cinquième résolution

Les Associés Actuels décident de reclassifier le mandat de gérant de catégorie B de M. Richard Gannon, né le 24 décembre 1972, à Perth (Australie), ayant son adresse professionnelle au Level 35, CityPoint, 1 Ropemaker Street, Londres, EC2Y 9HD, Royaume-Uni, en un mandat de gérant de catégorie A.

VI. Sixième résolution

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes, ayant leur adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme gérants de catégorie B, avec effet immédiat:

(i) M. Noël Didier, administrateur, né le 1^{er} août 1953, à Bastogne (Belgique); et

(ii) M. Pierre Sprimont, employé, né le 30 avril 1957, à Pétange (Luxembourg).

M. Noël Didier et M. Pierre Sprimont sont nommés pour une période indéterminée.

VII. Septième résolution

Les Associés déclarent que l'actuel conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

(i) Gérants de catégorie A:

- M. Nick ATKINS; et

- M. Richard GANNON.

(ii) Gérants de catégorie B:

- M. Charles ROEMERS;

- M. Noël DIDIER; et

- M. Pierre SPRIMONT.

VIII. Huitième résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec prise d'effet au 17 novembre 2006.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux parties comparante, celles-ci ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: P. VAN HEES, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2006, Volume 438 folio 96 case 12. Reçu douze euros 12.- EUR

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Mersch, le 1^{er} décembre 2006.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009150953/176.

(090182836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Nabors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009150954/11.

(090183237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

La Rose de Chine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4451 Belvaux, 185, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.273.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2009

Résolution n°1

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la prorogation des mandats d'administrateurs de Monsieur Bolin JI, né le 03 novembre 1961 à Zhejiang (Chine) et demeurant à L-4451 Belvaux, 185, route d'Esch; de Madame Dong Xiang LIANG, née le 02 juillet 1963 à Zhejiang (Chine) et demeurant à L-4451 Belvaux, 185, route d'Esch; de Madame Shya JI, née le 05 mars 1981 à Zhejiang (Chine) et demeurant à L-4451 Belvaux, 185, route d'Esch; de Monsieur Bin Bin JI, né le 16 janvier 1984 à Zhejiang (Chine) et demeurant à L-4451 Belvaux, 185, route d'Esch, pour une durée de 6 ans.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la prorogation du mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Bolin JI, né le 03 novembre 1961 à Zhejiang (Chine) et demeurant à L-4451 Belvaux, 185, route d'Esch, pour une durée de 6 ans.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la prorogation du mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire CGS Sàrl (RC B 52.338), sise à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy, pour une durée de 6 ans.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

FIDUCIAIRE C.G.S.

Société d'expertise-comptable
26-28 Bd Kennedy
L-4170 Esch - sur - Alzette
Signature

Référence de publication: 2009151018/33.

(090183254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Duisburg Realty Investments II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 62.617.

Le siège de la société au 16 rue de Nassau , L-2213 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2009.

Pour le domiciliataire

COMEXCO INTERNATIONAL SÀRL

16, RUE DE NASSAU

L-2213 LUXEMBOURG

M. Van Hoek

Gérant

Référence de publication: 2009151027/16.

(090183353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Conplacer International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.733.

Le siège de la société au 16 rue de Nassau , L-2213 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2009.

Pour le domiciliataire

COMEXCO INTERNATIONAL SÀRL

16, RUE DE NASSAU

L-2213 LUXEMBOURG

M. Van Hoek

Gérant

Référence de publication: 2009151029/15.

(090183344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Professional Kitchen Equipment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 123.045.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 20 novembre 2009 et la convention de domiciliation a été résiliée. Les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, VALON S.A., société anonyme, KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 25 NOV. 2009.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009151032/15.

(090183088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

JER Audrey S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 125.408.

Le bilan révisé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel
Mandataire

Référence de publication: 2009151012/11.

(090183383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

G. Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 19.970.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 novembre 2009

Le siège social est transféré du 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009151024/13.

(090183410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Daphne I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 142.113.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in 18-20, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 75.014, handelnd für Rechnung des spezialisierten Investmentfonds BAYVK T1 -Fonds als Alleingesellschafter der Gesellschaft (der „Alleingesellschafter“), hat am 02. November 2009 unter Verzicht auf die Einhaltung sämtlicher Formen und Fristen der Einberufung und Abhaltung einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Alleingesellschafter beschließt, die Bestellung von Herrn Lothar Rafalski zum Geschäftsführer gem. Artikel 9 der Satzung zu widerrufen.
2. Der Alleingesellschafter beschließt, die Anzahl der Geschäftsführer auf 5 festzulegen, und beschließt außerdem folgende Geschäftsführer zu bestätigen bzw. zu ernennen:
 - Herr Daniel F. Just, geb. am 13.06.1957 in Berlin, beruflich ansässig in D- 81925 München, Denninger Str. 37
 - Herr Bernd Vorbeck, geb. am 18.01.1962 in Aschaffenburg, beruflich ansässig in D-60325 Frankfurt am Main, Erlens-trasse 2
 - Herr Stefan Rockel, geb. am 14.03.1964 in Maar/Lauterbach, beruflich ansässig in D-60325 Frankfurt am Main, Erlens-trasse 2
 - Herr Achim Welschoff, geb. am 16.08.1965 in Trier, beruflich ansässig in L-1931 Luxembourg, 21, Avenue de la Liberté
 - Herr Alain Nati, geb. am 21.04.1963 in Luxembourg, beruflich ansässig in L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.
3. Zum Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates wird erneut Herr Daniel F. Just ernannt.
4. Die Mandate der Geschäftsführer werden gem. Artikel 9 der Satzung unbefristet erteilt, bis sie vom Alleingesellschafter widerrufen werden.

Luxemburg, den 02. November 2009.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., handelnd für Rechnung des BAYVK T1-Fonds
Alain Nati / Evelyn Löhnertz
Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied / Leitung FondsSetup/Recht/Compliance

Référence de publication: 2009151068/32.

(090183247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Socolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 6.413.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2009 que:

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

1. Camille Diederich, président du conseil, 34, rue des Bouleaux, L-8118 Bridel
2. Hans-Peter Maier, administrateur, Ahornweg 5, CH-6074 Giswil
3. Dr. Hanns Maier, administrateur, Klenzestrasse 101, D-80469 München
4. Jean-Marc Kieffer, administrateur, 1, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen

Est nommé commissaire aux comptes:

Justin Dostert, 93, rue de la Libération, L-5969 Itzig

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Pour extrait conforme

SOCOLUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009151065/22.

(090183332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Rosenkavalier I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 138.392.

—
Universal-Investment-Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in 18-20, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 75.014, handelnd für Rechnung des spezialisierten Investmentfonds BAYVK I1-Fonds als Alleingesellschafter der Gesellschaft (der „Alleingesellschafter“), hat am 02. November 2009 unter Verzicht auf die Einhaltung sämtlicher Formen und Fristen der Einberufung und Abhaltung einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Alleingesellschafter beschließt, die Bestellung von Herrn Lothar Rafalski zum Geschäftsführer gem. Artikel 9 der Satzung zu widerrufen.

2. Der Alleingesellschafter beschließt, die Anzahl der Geschäftsführer auf 5 festzulegen, und beschließt außerdem folgende Geschäftsführer zu bestätigen bzw. zu ernennen:

- Herr Daniel F. Just, geb. in Berlin am 13.06.1957 beruflich ansässig in Denninger Str. 37, D-81925 München
- Herr Bernd Vorbeck, geb. in Aschaffenburg am 18.01.1962, beruflich ansässig in Erlenstrasse 2, D-60325 Frankfurt am Main
- Herr Achim Welschoff, geb. in Trier am 16.08.1965, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- Herr Alain Nati, geb. in Luxembourg am 21.04.1963, beruflich ansässig in 18-20, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- Herr Stefan Rockel, geb. in Maar/Lauterbach am 14.03.1964, beruflich ansässig in Erlenstrasse 2, D-60325 Frankfurt am Main

3. Zum Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates wird erneut Herr Daniel F. Just ernannt.

4. Die Mandate der Geschäftsführer werden gem. Artikel 9 der Satzung unbefristet erteilt, bis sie vom Alleingesellschafter widerrufen werden.

Luxembourg, den 02. November 2009.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., handelnd für Rechnung des BAYVK I1-Fonds

Alain Nati / Evelyn Löhnertz

Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied / Leitung FondsSetup/Recht/Compliance

Référence de publication: 2009151066/32.

(090183250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

HSH Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.688.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 30.03.2009

Die Generalversammlung beschliesst hiermit, dass der jetzige Verwaltungsrat in seinem Amt bestätigt wird und zeitlich unbegrenzt seine Ämter weiterführen soll.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit per 30.03.2009 wie folgt zusammen:

Carsten Bäcker, Geschäftsleiter HSH Nordbank Securities S.A., geboren in Essen am 02.08.1968, mit beruflichem Wohnsitz in Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

Dr. Christian Tonnesen, Diplom-Kaufmann, geboren in Warstein am 26.01.1967, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel;

Stefan Hachmeister, geboren am 07.03.1963 in Bad Oeynhausen, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 26.11.2009

Für gleichlautenden Auszug

Meinert Riessen / Philipp Graf

Head of Legal & Compliance / Legal & Compliance

Référence de publication: 2009151088/22.

(090182949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Arabella I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.565.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in 18-20, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 75.014, handelnd für Rechnung des spezialisierten Investmentfonds BAYVK P1 -Fonds als Alleingesellschafter der Gesellschaft (der „Alleingesellschafter“), hat am 02. November 2009 unter Verzicht auf die Einhaltung sämtlicher Formen und Fristen der Einberufung und Abhaltung einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Alleingesellschafter beschließt, die Bestellung von Herrn Lothar Rafalski zum Geschäftsführer gem. Artikel 9 der Satzung zu widerrufen.

2. Der Alleingesellschafter beschließt, die Anzahl der Geschäftsführer auf 5 festzulegen, und beschließt außerdem folgende Geschäftsführer zu bestätigen bzw. neu ernennen:

- Herr Daniel F. Just, geb. in Berlin am 13.06.1957 beruflich ansässig in Denninger Str. 37, D-81925 München

- Herr Bernd Vorbeck, geb. in Aschaffenburg am 18.01.1962, beruflich ansässig in Erlenstrasse 2, D-60325 Frankfurt am Main

- Herr Achim Welschoff, geb. in Trier am 16.08.1965, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg

- Herr Alain Nati, geb. in Luxembourg am 21.04.1963, beruflich ansässig in 18-20, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

- Herr Stefan Rockel, geb. in Maar/Lauterbach am 14.03.1964, beruflich ansässig in Erlenstrasse 2, D-60325 Frankfurt am Main

3. Zum Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates wird erneut Herr Daniel F. Just ernannt.

4. Die Mandate der Geschäftsführer werden gem. Artikel 9 der Satzung unbefristet erteilt, bis sie vom Alleingesellschafter widerrufen werden.

Luxemburg, den 02. November 2009.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., handelnd für Rechnung des BAYVK P1-Fonds

Alain Nati / Evelyn Löhnertz

Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied / Leitung FondsSetup/Recht/Compliance

Référence de publication: 2009151071/32.

(090183243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Binola S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 35.402.

Résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire le 21 octobre 2009

5^e Résolution

Le mandat des Administrateurs et de Commissaire au Comptes étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Dominique RANSQUIN, de Monsieur Nour-Eddin NIJAR et le mandat d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Monsieur Christophe BLONDEAU jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., sise au 25, avenue de la Liberté à Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BINOLA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009151124/22.

(090183045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

E-Teq, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1867 Howald, 16, rue Ferdinand Kuhn.

R.C.S. Luxembourg B 140.267.

EXTRAIT

Suite à l'acte de cession de parts sociales du 19 novembre 2009 lors duquel M. M'hemed Zlitni, né à Paris (France) le 27/07/1974, demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 2, Waistrooss, a cédé 15 parts sociales à M. Ahmed Meskini, né à Oued Zem (Maroc) le 13/04/1966, demeurant à L-1867 Howald, 16, rue Ferdinand Kuhn, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Monsieur Ahmed Meskini	<u>100 parts sociales</u>
Total:	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 25 novembre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009151108/18.

(090183311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Société Financière UCB, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 10.500.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2009 reportée au 31 juillet 2009

Nominations statutaires

Le mandat de Commissaire de la société, Abax Audit, ayant son siège social à 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée, celle-ci décide de ne pas renouveler leur mandat.

L'Assemblée décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire PricewaterhouseCoopers sàrl, RC Luxembourg B 65477, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, dont le représentant permanent est Gilles Vanderweyn, pour une durée de trois ans. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.
Michèle de Cannart / Erik Roelandt
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009151105/18.

(090183333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Energus Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 78.642.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 3 avril 2009

L'an deux mille neuf, le trois avril, à dix-sept heures, les actionnaires de la société ENERGUS TRADING S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, et ont pris les résolutions suivantes:

Les actionnaires ont constaté, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890, est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Steinfort, le 3 avril 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009151101/18.

(090183381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Esanto Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 22.199.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 février 2008, les mandats des administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Par décision du Conseil d'administration du 13 février 2008, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ESANTO HOLDING S.A., société anonyme holding: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 86086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ESANTO HOLDING S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ESANTO HOLDING S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Pour ESANTO HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2009151118/29.

(090183117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Paradur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 93.955.

—
Extrait de Résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 octobre 2009

L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Me René FALTZ, né le 17/08/1953 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2015.

L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Me Tom FELGEN, né le 14/12/1971 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2015.

L'Assemblée n'a pas renouvelé le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de M. Lennart STENKE et a nommé en remplacement M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur et administrateur délégué. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2015.

L'Assemblée a renouvelé le mandat de commissaire aux comptes de la société Server Group Europe S.A. (anciennement dénommé The Server Group Europe S.A.), B 68 574, ayant son siège au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2015.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151165/25.

(090183389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Allianz Investments IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 144.833.

—
AUSZUG

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 26. November 2009 zwischen der Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, Boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.975 und der Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 112.841, geht hervor, dass die Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l. ihre Beteiligung an der Gesellschaft an die Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l. übertragen hat.

Es handelt sich hierbei um sämtliche 50.000 Anteile an der Gesellschaft, welche mit Wirkung zum 26. November 2009 übergehen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009151146/21.

(090182793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Seahold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.807,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 136.928.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 novembre 2009

Il résulte de la décision prise par l'associé unique en date du 2 novembre 2009 que:

L'associé unique accepte la démission de Monsieur André ATEMA de son poste de gérant de catégorie B, avec effet immédiat.

L'associé unique nommé Monsieur André ATEMA, demeurant au 13, Sissinge, NL-9471JP Zuidlaren, au poste de gérant de Classe A de la société, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009151147/19.

(090182762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Mega Environnement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 65.297.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 19 octobre 2009

3^e Résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour MEGA ENVIRONNEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009151121/14.

(090183062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Full S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 149.472.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le douze novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Patrick SACRISPEYRE, Directeur de société, né à Toulouse (France) le 31 mars 1959, demeurant à Ouled Hassoune Douar'm Zoug, 40000 Marrakech, Maroc.

2) Madame Pascale SACRISPEYRE - CANGEMI, Gérante de société, née à Pantin (France) le 9 avril 1966, demeurant à Ouled Hassoune Douar'm Zoug, 40000 Marrakech, Maroc.

ici représentés par Monsieur Arthur Le Conte, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 21 octobre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "FULL S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à HUIT CENT MILLE EUROS (800.000.- EUR) représenté par HUIT MILLE (8.000) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de SEPT MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (7.200.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de HUIT CENT MILLE EUROS (800.000.- EUR) à HUIT MILLIONS D'EUROS (8.000.000.- EUROS), le cas échéant par l'émission de SOIXANTE-DOUZE MILLE (72.000) actions nouvelles de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
- c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque

la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société ("Avoirs Nets") représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 3^{ème} mercredi du mois d'avril à 14.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

- Monsieur Patrick SACRISPEYRE prénommé: sept mille six cents actions (7.600).

- Madame Pascale SACRISPEYRE - CANGEMI: quatre cents actions (400).

TOTAL: huit mille actions (8.000).

et déclarent les libérer par apport en nature de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50.- EUR), représentant 100% du capital de la société "SARL SAGI" une société à responsabilité limitée de droit français ayant son siège social au 11, Boulevard Déodat de Séverac, Les ailes de l'Europe, Bâtiment Gama, à F-31770 Colomiers (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 491.497.962, ces parts sociales appartenant à concurrence de quatre vingt quinze (95) parts sociales à Monsieur Patrick SACRISPEYRE et cinq (5) parts sociales à Madame Pascale SACRISPEYRE - CANGEMI.

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les parts sociales apportées ont fait l'objet d'un rapport daté du 9 novembre 2009 établi par H.R.T. Révision S.A., et signé par Monsieur Dominique RANSQUIN, Réviseur d'entreprises, dont le siège social de la société est situé 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, qui conclut comme suit:

"6. Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des parts sociales à apporter de la S.à r.l. SAGI de EUR 800.000, déterminée sur base de la méthode de l'actif net réévalué tel que définie ci-dessus, ne correspond pas au moins à 800 actions d'une valeur nominale de EUR 100 de FULL S.A. à émettre en contrepartie."

En outre, il résulte d'un certificat émis en date du 21 octobre 2009 par la gérante de la SARL SAGI que

"- Monsieur Patrick SACRISPEYRE et son épouse Madame Pascale SACRISPEYRE - CANGEMI sont propriétaires de 100 parts sociales à savoir les 100% du capital social de la société SARL SAGI, à concurrence de quatre vingt quinze (95) parts sociales pour Monsieur Patrick SACRISPEYRE et cinq (5) parts sociales pour Madame Pascale SACRISPEYRE - CANGEMI;

- Les parts sociales sont entièrement libérées;

- Monsieur Patrick SACRISPEYRE et son épouse Madame Pascale SACRISPEYRE - CANGEMI sont les seuls à avoir un droit sur les parts sociales et à pouvoir disposer des parts sociales;

- Aucune part sociale n'est nantie de gage ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir ni de gager ou de démembrer la propriété des parts sociales et aucune part sociale n'est soumise à une saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transférées;

- en vertu du droit français et des statuts de la société, les parts sociales sont librement transférables;

- toute formalité subséquente à l'apport en nature des parts sociales de la société produiront leurs effets sur réception par le notaire d'une copie certifiée d'un acte notarié instrumentant cet apport en nature."

Ce rapport et ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des comparants et par le soussigné notaire, resteront annexes au présent acte afin d'être enregistrés avec ce dernier.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

118536

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Karl Guénard, expert-comptable, né le 4 juin 1967 à Blois (France), demeurant professionnellement au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

- Madame Elise Lethuillier, directeur adjoint, née le 17 novembre 1972 à Dreux (France), demeurant professionnellement au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

- Monsieur Reinald Loutsch, directeur, né le 18 mai 1962 à Pétange (Luxembourg), demeurant professionnellement au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

4.- Est nommé commissaire aux comptes:

la Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A., ayant son siège au 18B, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, RCS Luxembourg 73.846.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Le Conte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48178. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,00)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009151412/284.

(090183923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Sassicaia S.C., Société Civile.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg E 4.201.

—
STATUTS

A comparu:

1. SONORA EWEST S.A., société anonyme ayant son siège social 50A, rue de Mamer, L-8280 KEHLEN, ici représentée par son Administrateur délégué, Monsieur Pierre WEYDERT,

ET

2. MAX S.A., société anonyme ayant son siège social 42, route d'Echternach, L-6550 BERDORF, ici représentée par son Administrateur délégué, Monsieur Dirk Walter VORMBERGE dit BERKENBERG,

Ces comparants ont déclaré avoir convenu de constituer la société dont ils vont établir les statuts comme suite:

Titre I^{er} . Forme - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront le devenir ultérieurement. Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1873 du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice de toutes activités liées à la prestation de services de comptabilité et l'exécution de mandat de commissaire-aux-comptes à l'exception de toutes activités de réviseur d'entreprises.

La société pourra, conformément aux lois et règlements en vigueur, exercer des mandats d'administrateur, de liquidateur et de commissaire.

La société peut s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre voie dans toutes les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire au sien, ou susceptible d'en favoriser le développement ou l'extension.

La société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination "Sassicaia s.c."

Art. 4. Le siège est établi à Kehlen. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Apports - Attribution des parts

Art. 6. Le capital intégralement libéré est de EUR 15.000,- (quinze mille EUROS), représenté par 150 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,-.

Ces parts ont toutes été souscrites et sont réparties comme suit:

1. SONORA INVEST S.A., préqualifiée	75 parts
2. MAX S.A., préqualifiée	75 parts

et donnent droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'accord unanime de tous les associés. Les associés disposent d'un droit de préemption absolu des parts sociales à prix égal.

Art. 8. Dans leur rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Par dérogation à l'article 1863 du Code Civil, vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes également en proportion de leurs parts respectives.

Art. 9. La société ne sera dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre les autres associés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est gérée par un gérant.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, sauf pour le premier exercice qui commence le 1^{er} juin 2009 et se termine le 31 décembre 2009.

Art. 12. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les associés ou par un mandataire qu'il aura choisi d'un commun accord et dont il aura fixé les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

Monsieur Pierre WEYDERT Monsieur Dirk VORMBERGE, pré qualifié tous deux demeurant à 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2. Le siège social est établi à 50A, rue de Mamer, L - 8280 Kehlen.

Fait à Kehlen le 1^{er} juin 2009.

Pour SONORA INVEST S.A. / Pour MAX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009151414/71.

(090184036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

LeverageSource Holdings Series III (Lux) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 149.478.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the nineteenth day of November,

Before us, Maître Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LeverageSource Holdings, L.P., with respect to Series III thereof, a series limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4671256,

here represented by Regis Galiotto, employee of Maître Elvinger, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* *re* *variatur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "LeverageSource Holdings Series III (Lux) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other

company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager, save for administrative matters, where the Company shall be bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of six thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 6,750) on a per transaction basis.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting

or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several

liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

LeverageSource Holdings, L.P., with respect to Series III thereof, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12.500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty Euros (1.350,- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Ms Wendy Friedman Dulman, companies director, born on 16 November 1968, in Cleveland, Ohio, USA, with a professional address at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, USA; and
- Mr Joseph Anthony Moroney, companies director, born on 21 November 1971, in Summit, New Jersey, USA, with a professional address at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, USA..

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Alexis Kamarowsky, companies director, born on 10 April 1947, in Strang, Germany, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, companies director, born on 12 September 1964, in La Spezia, Italy, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr Michael Robert Kidd, companies director, born on 18 April 1960, in Basingstoke, County of Hampshire, United Kingdom, having his professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre,

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

LeverageSource Holdings, L.P., relatif aux Series III de celui-ci, un series limited partnership organisé et existant selon le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé au Delaware Division of Corporations sous le numéro 4671256,

représenté par Regis Galiotto, employé de Maître Elvinger, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "LeverageSource Holdings Series III (Lux) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, et le cas échéant, vendre et céder, ou d'une autre manière disposer de, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un (1) associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce, soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans l'approbation d'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, à l'exception des affaires administratives où la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un (1) gérant mais seulement dans le cadre de transactions jusqu'à un montant de six mille sept cent cinquante euros (EUR 6.750,-) par transaction.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et aussi longtemps que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et aussi longtemps que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi de juin à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité en nombre des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve de dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

LeverageSource Holdings, L.P., relatif aux Séries III de celui-ci, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cent cinquante Euros (1.350.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Wendy Friedman Dulman, administrateur de sociétés, née le 16 novembre 1968, à Cleveland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Joseph Anthony Moroney, administrateur de sociétés, né le 21 novembre 1971 à Summit, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1947, à Strang, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1964, à La Spezia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- M. Michael Robert Kidd, administrateur de sociétés, né, le 18 avril 1960, à Basingstoke, Comté de Hampshire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49412. Reçu soixante -quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009151418/537.

(090183993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

**RCG Re II S.A., Société Anonyme,
(anc. Euro Re S.A.).**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 42.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009151338/13.

(090183369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

**OEKimmO SA, Société Anonyme,
(anc. IMMOBILIERE OEKimmO S.A.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 65.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 septembre 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009151327/13.

(090183092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Moseltank A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 73.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 novembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009151331/12.

(090183227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Vector Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.401.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009151332/11.

(090183288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Secureweb, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 78.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2009151333/11.
(090183411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Borletti Group Finance SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 144.123.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56762 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009151334/12.
(090183417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Babcock & Brown Arkadia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.472,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 118.302.

EXTRAIT

Par les résolutions du 29 octobre 2009, l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter avec effet immédiat les démissions de MM. Mark Dunstan, Nicolas Comes, Yves Elsen et Pascal Marty de leurs fonctions de gérants de la société.
- de nommer avec effet immédiat la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg en tant que gérant unique de la société pour un mandat d'une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2009151899/20.
(090183500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

HC Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.717.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de qui s'est tenue extraordinairement le 21 octobre 2009

L'Associé Unique de HC Luxembourg III S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Mr Peter Diehl, né le 21 mars 1971 à Saarbrücken, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Vincent Bouffloux

Gérant

Référence de publication: 2009151890/16.

(090183591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Net Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.638.

—
Extrait de Résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 novembre 2009

L'Assemblée a accepté la démission de M. Lennart STENKE de son poste d'administrateur de la société.

L'Assemblée a nommé en remplacement M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se réunira en 2011.

L'Assemblée a nommé M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur délégué.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se réunira en 2011.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151887/19.

(090184118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Closure Systems International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.101.925,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.929.

—
Il résulte d'un contrat sous seing privé de cession de parts sociales conclu en date du 15 octobre 2009 avec effet au 5 novembre 2009, que l'associé unique Closure Systems International (NZ) Limited a cédé 1.324.077 parts sociales de la Société à Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 128.135, avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Il résulte que les 1.324.077 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues par Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 26 novembre 2009.

Pour le Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009151864/19.

(090183514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Reynolds Consumer Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.089.800,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.959.

—
Il résulte d'un contrat sous seing privé de cession de parts sociales conclu en date du 15 octobre 2009 avec effet au 5 novembre 2009, que l'associé unique Reynolds Consumer Products (NZ) Limited a cédé 43.592 parts sociales de la Société à Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 128.135, avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Il résulte que les 43.592 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues par Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 26 novembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009151863/19.

(090183517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Alapis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 142.117.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2009:

- Le mandat de réviseurs d'entreprise est attribué à la Fiduciaire Patrick Sganzerla Sarl dont le siège social est au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009 statuant sur les comptes annuels de 2008.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009151853/14.

(090183815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Alapis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 142.117.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2009:

- Le mandat du réviseur d'entreprises, FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, dont l'adresse professionnelle est 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg est reconduit.

- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009151852/15.

(090183818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 89.701.

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} juin 2009:

- L'Assemblée décide à donner l'agrément pour la cession de 62 parts de SONORA INVEST S.A. à MAX S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

...

Signature.

Référence de publication: 2009151846/11.

(090184000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

KPMG Peat Marwick, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009150096/12.

(090181769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

CB Luxembourg V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 37.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.732.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 20 novembre 2009, que

- Fourth Cinven Fund (no 1) Limited Partnership a transféré 7,292 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (no 2) Limited Partnership a transféré 7,608 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (no 3-VCOC) Limited Partnership a transféré 7,543 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (no 4) Limited Partnership a transféré 7,198 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership a transféré 4,050 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (MACIF) Limited Partnership a transféré 106 parts sociales
- Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership a transféré 371 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (FCPR) Limited Partnership a transféré 3,332 parts sociales

à

Gondola Investments Limited Partnership Incorporated, agissant par son general partner Gondola Investments (GP) Limited, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 1WA et enregistré dans le Registre de Guernesey sous le numéro 1236.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

CB Luxembourg V S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009151060/25.

(090183373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

AS Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009150097/13.

(090181772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Sycamore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.449.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009150108/12.

(090181286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Tarkett GDL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.
R.C.S. Luxembourg B 92.165.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 29 juin 2009

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Les mandats de certains membres du Conseil d'Administration et du Commissaire étant venus à expiration ce jour, l'Assemblée Générale nomme:

a) en tant que Administrateur:

Administrateur:

Monsieur Patrick MATHIEU
Né à Fontenay-sous-bois (France), le 4 juin 1960
Adresse professionnelle: 2, rue de l'Egalité
F-92748 NANTERRE
France

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2014.

b) en tant que Réviseur aux comptes:

KPMG
31, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
dont le mandat annuel expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2010.
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2009.

Lentzweiler, le 23 novembre 2009.

Certifié conforme

Patrick LOMMEL

Secrétaire

Référence de publication: 2009151192/29.

(090183453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Even Germany Drei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 139.098.

—
Les comptes annuels au 30/09/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009150112/13.

(090181305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Kinglet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 138.030.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20/05/2008

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINGLET LUXEMBOURG Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009150122/12.

(090181995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Blue Ringed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.813.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLUE RINGED S.à r.l.
Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2009150201/11.

(090182132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Resitalia Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 95.323.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 19 novembre 2009 que la démission de Monsieur Bart Zech et Monsieur Frank Walenta en tant que gérant B est acceptée avec effet immédiat.

Madame Marjoleine Van Oort et Monsieur Ivo Hemelraad avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg ont été nommés nouveaux gérants B avec effet immédiat.

Le conseil de gérance sera désormais composé:

Mme Marjoleine Van Oort, gérant B

M. Ivo Hemelraad, gérant B

M. Luciano Salzano, gérant A

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009150421/18.

(090182740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Centrum Development and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 128.408.

Extrait d'une résolution prise par l'assemblée en date du 17 avril 2009

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Mark Burch de son poste de membre du Conseil de Surveillance de la société avec effet au 31 mars 2009.

L'Assemblée nomme Monsieur Christophe DAVEZAC, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de membre du Conseil de Surveillance de la société avec effet au 1^{er} avril 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009150202/16.

(090182173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Schwartz and Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 149.476.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Hervé SCHWARTZ, ingénieur, demeurant 51, avenue Daniel Perdrigé, F-93360 Neuilly Plaisance, représenté par Monsieur Nicolas RENTZ;

2) Monsieur Pierre VERNET, ingénieur, demeurant 41, Square Saint Germain, F-78100 Saint Germain en Laye, représenté par Monsieur Nicolas RENTZ

en vertu des procurations sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination de "SCHWARTZ and CO S.A."

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg et à l'étranger:

Toutes prestations de services et de conseils en matière de stratégie et de gestion des affaires dans les domaines économique et industriel.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales, des filiales, des sociétés affiliées ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et certificats. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent cinquante cinq mille euros (155.000 EUR) représenté par sept cents (700) actions de "classe A" d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (155,00 EUR) chacune et trois cents (300) actions de "classe B" sans droit de vote, d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (155,00 EUR) (les actions de "classe A" et les actions de "classe B" seront ci-après ensemble dénommées les "actions" à moins que le contexte n'exige une autre interprétation).

La prime d'émission libérée est exclusivement allouée aux actions de "classe A" à l'exception de tout compte prime d'émission devant être allouée aux actions de "classe B" tels qu'il pourra être créé de temps à autre.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions seront émises sous forme nominative. La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions. Des certificats confirmant ces inscriptions pourront être remis à l'actionnaire. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes détenant des procurations adéquates à cette fin. Le transfert pourra également être effectué par la délivrance du certificat représentant l'action à la Société, dûment endossé par le cessionnaire.

La Société pourra émettre des actions sans droit de vote dans les termes et les conditions prévus par la loi.

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie sont conférés conformément à leur classification sauf pour les droits à la distribution de revenus y compris lors de la dissolution ou de la liquidation de la Société, tels que définis aux articles 16 et 17 des présents Statuts.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société sera convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant ensemble 20 % du capital social émis de la Société peuvent demander la convocation d'une assemblée générale des actionnaires et doivent en rédiger l'ordre du jour.

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action de "classe A" a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, ou par voie électronique, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoqués seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Tout actionnaire peut participer à toute assemblée des actionnaires par vidéo conférence ou par des moyens similaires permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes et les autres et de communiquer avec les unes et les autres. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle assemblée ou la tenue de l'assemblée en personne.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci pourra exercer tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 15:00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Administration - Surveillance

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Au cas où la Société a un actionnaire unique, elle pourra être administrée par un seul administrateur, auquel cas toutes décisions pourront être valablement prises par cet administrateur.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période maximale de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires, ou le conseil d'administration, peuvent désigner par vote à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de con-

vocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration lors de laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et à laquelle ils ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi qu'aux réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, ou par transmission électronique, sous réserve que son authenticité soit établie, un autre administrateur comme son représentant. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante), cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique, La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux pouvant être produits au cours de procédures judiciaires ou, en d'autres circonstances, seront signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par le Règlement, par la Loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration. Nonobstant le paragraphe précédent, les opérations suivantes requièrent une décision expresse du conseil d'administration:

La cession d'actions à des tiers, à quelques titres que ce soit, est soumise à l'agrément préalable du Conseil d'Administration qui doit se prononcer à la majorité des deux tiers.

A cet effet, le cédant doit notifier à la société une demande d'agrément, indiquant l'identité du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée et le prix offert. L'agrément résulte soit d'une notification émanant du Conseil, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande.

En cas de refus d'agrément du cessionnaire proposé et, à moins que le cédant décide de renoncer à la cession envisagée, le Conseil d'administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus de faire acquérir ces actions, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit par la société en vue d'une réduction de capital, mais en ce cas, avec le consentement du cédant.

Cette acquisition a lieu moyennant un prix qui, à défaut d'accord entre les parties, sera fixé par un collège d'experts sur base de sa valeur financière de rapport. En cas de désaccord sur cette valeur, le cédant et le conseil d'administration de la société désigneront chacun un expert, ces deux experts s'adjoindront un troisième expert, qui formera avec eux le collège qui déterminera la valeur financière de rapport des actions à céder.

Si à l'expiration du délai de trois mois ci-dessus prévu, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné.

Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions à un tiers, même aux adjudications publiques.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tous membres ou membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature individuelle de l'un des administrateurs délégués de la Société ou par la signature conjointe de l'un des deux administrateurs délégués avec un autre administrateur ou individuelle de(s) toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une

durée ne dépassant pas six (6) ans. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10 %) du capital souscrit de la Société.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net annuel de l'exercice, diminué des sommes à porter en réserve comme décrit au paragraphe précédent ainsi que des pertes antérieures et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire ou de prévoyance, sur proposition du conseil d'administration.

Le solde résultant, s'il est positif, sera distribué conformément et sous les conditions suivantes:

- (i) Le solde est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leur part dans le capital.
- (ii) Les actionnaires de la "classe B" ont droit à un dividende préférentiel par actions pour l'année concernée d'un montant de 0,25 % de la valeur nominale.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués après décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action; il sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

A la liquidation et après paiement de tous les passifs, le produit net de liquidation sera distribué entre les actionnaires comme suit:

- (i) d'abord, tout dividende préférentiel couru et impayé sera payé aux actionnaires de la "classe B";
- (ii) ensuite, chaque action de la "classe A" participera à parts égales à la distribution du compte de prime d'émission représentant la prime libérée en relation avec les actions de la "classe A";
- (iii) ensuite, chaque action de la "classe B" participera à parts égales à la distribution du compte de prime d'émission représentant la prime libérée en relation avec les actions de la "classe B";
- (iv) ensuite, les actions de la "classe B" recevront un montant qui n'excédera pas leur valeur nominale;
- (v) ensuite, tout surplus sera distribué aux actions de la "classe A" exclusivement.

Art. 18. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription et Libération

	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions "A/B"
M.H. SCHWARTZ, prénommé	125.550	99.000	630 "A" 180 "B"
M.P. VERNET, prénommé	29.450	1.000	70 "A" 120 "B"
TOTAL	155.000	100.000	1000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Hervé SCHWARTZ, né le 21 mars 1966 à Algrange (F), ingénieur, demeurant 51, avenue Daniel Perdrigé, F-93360 Neuilly Plaisance;

Madame Anne-Marie SCHWARTZ, née le 28 mars 1966 à Moyeuvre (F), statisticienne économiste, demeurant 51, avenue Daniel Perdrigé, F-93360 Neuilly Plaisance;

Monsieur Armand SCHWARTZ, né le 2 mars 1935 à Hayange (F), professeur des écoles retraité, demeurant 87 rue du Général Henry F-57290 Fameck. Le mandat des administrateurs est fixé à six ans et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

Est nommée en tant que commissaire en charge de la révision des comptes la société BS CONSULTING S.A. avec siège social à 117, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, RC B-45486.

Le mandat du commissaire est fixé à six années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué (s) à la gestion journalière, le (s) quel (s) portera (ont) le titre d'administrateur (s) -délégué (s).

Madame Anne-Marie SCHWARTZ et Monsieur Hervé SCHWARTZ sont délégués à la gestion journalière de la Société et pourront engager la société par leur seule signature.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à 1500,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Rentz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47112. Reçu douze euros (12,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009151438/268.

(090183899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Lux Ecoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 130.499.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2009

Les actionnaires de la société LUX ECOINVEST S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,
étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à
l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, 19 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009151837/24.

(090184137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Lift, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 154, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 18.248.

Extrait des résolutions prises par l'associées en date du 5 novembre 2009

1. M. Jean-Luc PITSCH a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 2 novembre 2009.

2. M. Gábor HARAKÁLY, administrateur de sociétés, née à Budapest (Hongrie), le 30 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-8031 Strassen, 33, rue de la Libération a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 NOV. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LIFT

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009151835/16.

(090183554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Michiko Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.099.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 25 novembre 2009 :

- Ancienne situation associée:

	Parts sociales
ECOREAL S.A.	250 parts sociales
Total	250 parts sociales

Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
AZAROTH INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 149 095, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte	250 parts sociales
Total	250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MICHIKO INVESTMENTS S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009151833/24.

(090183619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.